



# COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

**Présents :** Mmes Claude ANDREAU, Katia BOIS, Béatrice BROSSET, Muriel HERSANT FERREY, Patricia HULAK, Lucie MAHUTEAU, Carol PASQUET, Sandrine RICHARD, Christine SACRISTAIN, Aline VIOLANTE, MM. Claude ABLITZER, Janick ALARY, Johnny GAUTRON, Rodolphe GODIN, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Thierry POUILLOUX, Nicolas TIO et Bruno VINCENT formant la majorité des Membres en exercice.

**Absents excusés :** Mmes Catherine LACOUX et Mireille ROUSSEAU, Jean-Louis MAHIEU et Marc MIOT.

**Pouvoirs :**

Mme Catherine LACOUX a donné pouvoir à Mme Claude ANDREAU.

Mme Mireille ROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Patricia HULAK.

M. Jean-Louis MAHIEU a donné pouvoir à M. Rodolphe GODIN.

M. Marc MIOT a donné pouvoir à Mme Aline VIOLANTE.

**Secrétaire de séance :**

M. Éric POUGETOUX a été nommé secrétaire de séance.

L'an deux mil seize, le quatre juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 27 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2016 sera approuvé lors de la prochaine séance.

## **1. Approbation du procès-verbal en date du 30 mai 2016**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 30 mai 2016 tel qu'il est transcrit dans le registre.

## **2. Information sur la délégation des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

---

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la passation des marchés des lots 1,2,3 et 4 relatifs aux travaux d'accessibilité du bureau de poste décomposés comme suit :

**Lot 1 : VRD - SARL HENOT TP**

Montant HT : 17 044 € dont 4 344 € au titre d'une variante

**Lot 2 : Maçonnerie/démolition - SARL HENOT TP**

Montant HT : 5 950 €

**Lot 3 : Electricité - Thomas GAUME**

Montant HT : 670 €

**Lot 4 : Peinture - SA PINXYL**

Montant HT : 4 590 €

**3. Accord sur le projet de périmètre du nouvel établissement public intercommunal issu de la fusion entre la communauté de communes de l'Est Tourangeau et la communauté de communes du Vouvrillon**

---

Le Conseil Municipal, par **11 voix pour** (M. Janick Alary, M. Rodolphe GODIN, Mme Mireille Rousseau, Mme Patricia Hulak, M. Claude Ablitzer, Mme Catherine Lacoux, M. Jean-Louis Mahieu, M. Marc Miot, Mme Christine Sacristain, M. Nicolas Tio et Mme Aline Violante) et **12 abstentions** (Mme Béatrice Brosset, Mme Katia Bois, Mme Claude Andreau, M. Johnny Gautron, M. Olivier Madelin, M. Bruno Vincent, Mme Carol Pasquet, M. Eric Pougetoux, Mme Sandrine Richard, Mme Lucie Mahuteau, Mme Muriel Hersant Ferey et M. Thierry Pouilloux)

**EMET un avis favorable** au projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion de la Communauté de communes de l'Est Tourangeau et de la Communauté de communes du Vouvrillon

**4. Définition du nom, siège et compétences de la Communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de communes de l'Est Tourangeau et de la Communauté de communes du Vouvrillon**

---

Le Conseil Municipal, par **9 voix pour** (M. Janick Alary, Mme Mireille Rousseau, Mme Patricia Hulak, M. Bruno Vincent, M. Claude Ablitzer, M. Jean-Louis Mahieu, M. Marc Miot, M. Nicolas Tio, Mme Aline Violante) et **14 abstentions** (Mme Béatrice Brosset, Mme Katia Bois, Mme Claude Andreau, Mme Catherine Lacoux, M. Johnny Gautron, M. Olivier Madelin, M. Rodolphe Godin, Mme Carol Pasquet, M. Eric Pougetoux, Mme Christine Sacristain, Mme Sandrine Richard, Mme Lucie Mahuteau, Mme Muriel Hersant Ferey et M. Thierry Pouilloux)

**DECIDE** que le nouvel EPCI issu de la fusion entre la Communauté de communes de l'Est Tourangeau et la Communauté de communes du Vouvrillon sera dénommée « communauté de communes de l'Est tourangeau »,

**FIXE** le siège du nouvel EPCI à Montlouis-sur-Loire (37270), 48 rue de la Frelonnerie,

**DIT** que le nouvel EPCI reprendra dans leurs intégralités les compétences détenues par les deux EPCI et que les conseils municipaux et le conseil communautaire seront amenés à se prononcer dès 2017 sur l'harmonisation des compétences optionnelles et facultatives ainsi que sur les définitions de « l'intérêt communautaire » pour les compétences qui le prévoient selon les délais fixés par la loi.

**5. Accord local sur le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire de la communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de communes de l'Est tourangeau et de la Communauté de communes du Vouvillon**

---

Le Conseil Municipal, par **6 voix pour** (M. Janick Alary, Mme Mireille Rousseau, Mme Patricia Hulak, M. Claude Ablitzer, M. Jean-Louis Mahieu et M. Nicolas Tio), **5 voix contre** (M. Thierry Pouilloux, Mme Muriel Hersant Ferey, Mme Lucie Mahuteau, Mme Christine Sacristain et M. Bruno Vincent) et **12 abstentions** (Mme Béatrice Brosset, Mme Katia Bois, Mme Catherine Lacoux, Mme Claude Andreau, M. Johnny Gautron, M. Olivier Madelin, Mme Sandrine Richard, M. Eric Pougetoux, M. Rodolphe Godin, Mme Aline Violante, Mme Carol Pasquet et M. Marc Miot)

**DECIDE DE FIXER** le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire de la Communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de communes de l'Est tourangeau et de la Communauté de communes du Vouvillon dans les conditions mentionnées ci-dessous.

<b>Commune</b>	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
Montlouis-sur-Loire	11
La Ville-aux-Dames	5
Veretz	4
Monnaie	4
Vouvray	3
Azay-sur -Cher	3
Vernou-sur-Brenne	3
Larçay	3
Reugny	2
Chançay	2
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>

**6. Convention portant constitution d'une entente entre la CCBVC et les communes d'Azay-sur-Cher, Larçay et Véretz relative à l'entretien et la réfection de la voirie communale**

---

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des Membres présents et représentés,

**APPROUVE** le principe de la création d'un service commun par la Communauté de communes Bléré Val de Cher à compter du 1er janvier 2016 par transfert direct en pleine propriété et à titre gratuit, sous forme d'apport en nature, de l'actif et transfert direct du passif du syndicat intercommunal à la Communauté de communes de Bléré val de Cher ;

**APPROUVE** la création d'une entente intercommunale entre la Communauté de communes de Bléré Val de Cher et les communes d'Azay-sur-Cher, Larçay et Véretz ;

**APPROUVE** les conditions financières et patrimoniales de l'éventuel retrait des communes d'Azay-sur-Cher, de Larçay et de Véretz du mécanisme d'entente intercommunale institué par

voie conventionnelle à compter du 1er janvier 2016.

#### **DESIGNE**

- M Bruno Vincent
- M. Johnny Gautron
- Mme Catherine Lacoux

comme représentants de la commune d'Azay-sur-Cher au sein de l'entente.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

#### **7 . Budget communal 2016 : décision modificative budgétaire n°2**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des Membres présents et représentés, **ADOpte** la décision modificative n°2 .

#### **8 . Attribution d'une subvention d'équipement à la SA HLM Val Touraine Habitat pour la construction de 23 logements au Parc Robert LEBAS**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des Membres présents et représentés,

**ACCORDE** une subvention d'équipement de 57 500 € à la SA HLM Val Touraine Habitat (2 500 € par logement) pour la réalisation d'un programme de 23 logements locatifs sociaux sis Parc Robert Lebas,

**PRECISE** que cette subvention fera l'objet d'un amortissement à compter de 2016 sur une durée de cinq ans, conformément aux textes en vigueur.

**PRECISE** que les crédits seront inscrits à la prochaine décision modificative budgétaire, au chapitre 204 « subventions d'équipement versées ».

#### **9 . Création d'un poste permanent d'ATSEM - 20 heures**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des Membres présents et représentés,

**DECIDE** la création, à compter du 29 août 2016, d'un emploi permanent à temps non complet de 20 heures hebdomadaires,

**ADOpte** le tableau des emplois figurant en annexe,

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

#### **10 . Prolongation de deux CUI (contrat unique d'insertion) sur un an pour le service de la cantine et le service entretien**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des Membres présents et représentés,

**DECIDE** de renouveler deux CUI-CAE, l'un du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 31 août 2017, l'autre du 7 septembre 2016 au 6 septembre 2017. Ces deux contrats seront conclus par le biais d'une convention d'une durée d'un an,

**FIXE** la durée de service à 20 heures par semaine, rémunérée à hauteur du SMIC horaire en vigueur ;

**PRECISE** que les agents feront fonction d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe l'un pour le service

entretien, l'autre pour le service de restauration scolaire ;  
**ACCEPTE** la participation financière de l'Etat,  
**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

#### **11. Création de deux postes pour la pause méridienne de l'accueil périscolaire**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés,

**APPROUVE** la création de deux postes, pour répondre à un accroissement temporaire d'activité, d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée de cinq heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et jusqu'au 18 décembre 2016 inclus,

**DEFINIT** la rémunération pour ces postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe par référence à l'indice brut 340,

**POURVOIT** ces postes par des contrats pris en application de l'article 3 (1<sup>o</sup>) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les dits contrats,

**INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

#### **12. Convention pour la réalisation d'une plaquette commune sur les manifestations estivales du sud Cher - communes d'Azay-sur-Cher, Larçay et Véretz**

---

Considérant l'intérêt de la démarche de communication entreprise entre les communes d'Azay-sur-Cher, Larçay et Véretz,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés,

**AUTORISE** le Maire ou un Adjoint délégué à signer la convention de réalisation de la plaquette commune des manifestations estivales du sud Cher.

#### **13. Communauté de Communes de l'Est Tourangeau : conseil et bureau communautaire**

---

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal sur le dernier conseil et bureau communautaire.

#### **14. Commissions communales : comptes rendus**

---

Le Conseil Municipal prend connaissance des différents rapports sur la tenue des commissions .

#### **15. Informations générales et diverses**

---

Le Conseil Municipal est informé sur :

- le projet de travaux de la rue du Bourg Neuf et sens de circulation de la Grande rue,
- les travaux de la cour élémentaire qui débiteront le 12 juillet,
- les travaux qui seront entrepris au niveau de la véranda de l'école maternelle afin de permettre des économies énergétiques,
- les dates des prochains Conseils Municipaux , fixées aux lundis  
5 septembre, 24 octobre, 21 novembre, 19 décembre 2016, 30 janvier, 27 février et 27 mars 2017.

Le feuillet des dates à retenir est distribué aux conseillers.

**16. Aménagement des bords du Cher – habilitation donnée au Maire de déposer une demande de permis d'aménager**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la réalisation de l'aménagement des bords du Cher sur le site « La Fontaine Saint-Tuttrille – le Coteau de la Duvellerie » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer au nom et pour le compte de la commune, une demande de permis d'aménager sur le site « La Fontaine Saint-Tuttrille – le Coteau de la Duvellerie », parcelle AB 261, représentant une superficie de 3597 m<sup>2</sup> (pour la partie bâtie) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en tant que de besoin, tous documents afférents à ce projet d'aménagement.

Azay-sur-Cher, le 8 juillet 2016

Le Maire,  
Janick ALARY



A handwritten signature is written over the seal and extends to the right.